



AGENT TECHNIQUE SON ET LUMIERE DU SPECTACLE VIVANT

Formation de 10 mois par alternance pour l'obtention du titre à finalité professionnelle de niveau 3 reconnu par l'Etat
A Saintes (Charente-Maritime)

Objectifs

- Assure la préparation technique, le chargement, le déchargement, l'organisation et la répartition du matériel scénique ;
- Participe au montage en installant et réglant des supports techniques pour une prestation de spectacle vivant ou événementiel sous la responsabilité et le suivi d'un régisseur ou d'un technicien ;
- Contribue au bon déroulement du spectacle dans la totalité de son exécution.

Public et prérequis

Toute personne ayant le projet de se professionnaliser dans le secteur de la technique du spectacle vivant et pouvant justifier d'un minimum d'expérience dans ce milieu professionnel et présentant un réel intérêt pour ce secteur.

- Maîtrise de notions de calcul simples
- Maîtrise du français écrit et oral
- Aptitudes physiques : Disposer d'une bonne condition physique et ne pas avoir de contre-indication médicale.

Contenu

Formation par alternance avec 25% en centre de formation et 75% en entreprise :

- Electricité du spectacle et préparation à l'habilitation électrique
- Structure et sécurité
- Accroche-levage et travail en hauteur
- Son
- Lumière
- Plateau
- Stage en entreprise

 www.apmac.fr

Entrée en formation

Sur dossier de candidature et tests de sélection.
Admission soumise à l'obtention d'une structure d'accueil.

Statuts en formation

- Salarié(e) en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage
- Salarié(e) en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi pour des demandeurs d'emploi suivis par Pôle Emploi, une Mission Locale ou Cap Emploi
- Salarié(e) CDI/CDD financé(e)s par son employeur et/ou l'organisme financeur - OPCO - de la structure
- Stagiaire de la formation professionnelle continue (financement individuel Pôle Emploi ou autofinancement de la formation).

Du 5 octobre
2020 au
30 juillet 2021



APMAC Formation
formation@apmac.asso.fr
(05 46 92 13 69